



MINISTÈRE DES ARMÉES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre déléguée

Paris, le 03 décembre 2020

Réf: ARM/SGA/DPMA/SDMAE/BVAC
1 D 200 23 644

Mesdames et Messieurs
les Préfets et Hauts-commissaires

OBJET : Labellisation des projets menés dans le cadre de la programmation mémorielle définie au titre de l'année 2021.

RÉFÉRENCE : Directive mémorielle triennale 2020-2022 n°D8117 ARM/SEMARM du 20 décembre 2019.

Dans le cadre prévu par la directive citée en référence, la politique de mémoire conduite par le ministère des armées sera structurée en 2021 autour des thématiques suivantes, qui donneront lieu à des cérémonies nationales mais qui pourront bien évidemment être déclinées en fonction des particularités des territoires ou de la résonance internationale qu'elles pourraient avoir

1. Le cycle du **150^e anniversaire de la guerre de 1870-1871, dont la dimension franco-allemande doit être réaffirmée en 2021**, s'achèvera avec :
 - a. la commémoration du siège de Belfort, où, pendant 104 jours, les troupes commandées par le colonel Pierre Philippe Denfert-Rochereau, ainsi que la population de la ville, ont offert un magnifique exemple de résistance à l'envahisseur prussien,
 - b. la célébration du traité de Francfort, signé le 10 mai 1871, qui prévoit, pour la première fois, un engagement des États à entretenir les tombes des soldats (amis ou ennemis) situées sur leur territoire. Ce temps commémoratif, en particulier, doit marquer le souvenir de la naissance de la politique mémorielle, en France et en Allemagne, à travers l'entretien des sépultures.
2. La montée en puissance des mouvements de résistance, intérieure ou via la France libre sera commémorée dans le cadre du **80^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale**, notamment :
 - a. le ralliement à la France Libre des territoires ultramarins, de l'Atlantique à l'Océan Indien jusqu'au Pacifique,
 - b. le serment prononcé par les troupes du colonel Leclerc à Koufra « de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront sur la cathédrale de Strasbourg »,
 - c. les combats menés par la France Libre, notamment en Libye, en Syrie et au Liban,

- d. la Résistance intérieure : deux destins, un seul combat, Honoré d'Estienne d'Orves et Bertie Albrecht. Le premier fut fusillé le 29 août 1941 au Mont Valérien, principal lieu d'exécution des autorités allemandes en France de 1941 à 1945, désormais haut lieu de la mémoire nationale du ministère des armées avec lequel des partenariats peuvent être organisés.
 - e. l'entrée en guerre des États-Unis, le 8 décembre 1941, qui donnera l'occasion à la France et à son partenaire outre-Atlantique de commémorer leur combat commun contre le nazisme et pour la liberté.
3. Enfin, nous n'oublierons pas que si la France n'est plus engagée dans des combats pour défendre ou libérer son territoire, elle continue ses missions en **opérations extérieures (OPEX)**, en perpétuant les valeurs portées par les précédentes générations du feu.

Cette mémoire en construction sera marquée en 2021 par le 30^e anniversaire de la guerre du Golfe, le 20^e de l'intervention des troupes françaises en Afghanistan et la fin de l'intervention française au Tchad en 1971. Ces étapes du calendrier commémoratif national pourront susciter un écho à l'étranger, en particulier au Koweït, s'agissant des commémorations de l'opération Daguet, ou chez les anciens alliés de la coalition internationale engagée dans la guerre du Golfe, à l'instar des Britanniques et des Américains.

Cette programmation mémorielle favorisera la conduite de projets émanant de divers acteurs : collectivités territoriales, postes diplomatiques français à l'étranger, associations, établissements scolaires en France ou issus du réseau de l'Agence pour l'enseignement français de l'étranger... Face aux invasions du territoire national qui ont marqué les conflits contemporains auxquels la France a pris part, celle-ci a su mobiliser à chaque fois les énergies et les volontés pour résister. Les plus belles pages de son histoire furent écrites par des femmes, des hommes, des territoires ou des villes qui s'engagèrent, quel qu'en fût le prix, dans un combat de tous les instants.

Le conseil départemental des anciens combattants, victimes de guerre et de la mémoire de la Nation (CDAC), dont la présidence vous est confiée et dont le directeur du service départemental de l'ONAC-VG assure l'animation et le secrétariat, relayera auprès des acteurs locaux le programme mémoriel pour l'année 2021. Par ailleurs, la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des armées communiquera ces éléments au réseau des missions de défense à l'étranger, susceptibles d'engager ou d'accompagner des actions mémorielles s'inscrivant dans la programmation 2021.

Je vous saurai gré de veiller, lors de la prochaine réunion du CDAC que vous voudrez bien convoquer en début d'année 2021 et présider personnellement dans la mesure du possible, à associer, en tant qu'invité, le président de l'association départementale des maires et, de façon générale, les élus et les institutions locales qui sont fortement impliqués dans la politique de mémoire.

Le CDAC identifiera les projets les plus remarquables dans votre département, auxquels vous pourrez attribuer le label « Année mémorielle 2021 » dont les visuels sont en cours d'élaboration. De même, vous vous assurerez, en fonction de leur importance et dans la mesure du possible, de la bonne coordination et de la cohérence des actions proposées par les acteurs locaux.

Enfin, je vous invite à mettre en ligne, à la rubrique « défense et anciens combattants » du portail interministériel de l'État dans votre département, une page présentant le programme mémoriel en 2021, le compte rendu de la réunion du CDAC, les projets qui auraient obtenu le label et toute information que vous jugerez utile de porter à la connaissance du public.

Vous veillerez au niveau local à faire émerger des projets associant la jeunesse, en particulier en utilisant le Service National Universel (SNU) comme vecteur mémoriel et à inciter à la présence de ces jeunes aux cérémonies.

Vous valoriserez les initiatives créatives et innovantes de nature à susciter un intérêt renouvelé des jeunes générations pour la Mémoire nationale et à valoriser l'engagement citoyen.

Le ministère des armées propose par ailleurs de contribuer au rayonnement national de certains

projets que vous aurez identifiés, en les relayant sur le site Internet « Chemins de mémoire », animé par la Direction des Patrimoines de la Mémoire et des Archives (DPMA), ainsi que sur le portail Défense. Il en va de même pour les projets conduits à l'étranger dont la valorisation, sur les publications numériques du ministère, permettra de nourrir et célébrer les mémoires partagées entretenues avec certains pays.

Je vous remercie vivement pour votre investissement dans ce moment commémoratif.



Geneviève DARRIEUSSECQ

COPIES :

- C1
- C2
- EMA
- EMAT
- EMM
- EMAA
- SGA
- DGA
- DGRIS
- DICOD
- DPMA
- DSNJ
- SHD
- SGA/COM
- ONAC-VG
- ECPAD